

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Aquitaine

DIRECTION

Décision portant délégation de signature à Valérie LAPLACE, Chef du Service de FranceAgriMer pour la région Aquitaine

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine,

VU l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

VU le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement, à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

VU le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28 ;

VU le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité du Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

VU la convention en date du 27 octobre 2009 entre le Directeur général de FranceAgriMer et le Préfet de la région Aquitaine, modifiée ;

VU la décision du directeur général de FranceAgriMer en date du 24 mars 2015 portant délégation de signature au profit de Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de région Aquitaine ;

VU la décision portant organigramme et organisation générale de l'Établissement en date du 2 avril 2009 modifiée ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Éric ALLAIN, directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

VU la décision préfectorale du 7 juillet 2014 portant délégation de signature au profit de Monsieur François PROJETTI, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine pour l'exercice des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer ;

DÉCIDE

ARTICLE 1ER : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PROJETTI, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine, et de Mme Sabine BRUN-RAGEUL, son adjointe, délégation de signature est donnée à Mme Valérie LAPLACE, chef du service FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

La présente délégation couvre :

- les domaines, actes et plafonds d'engagement financier mentionnés dans le tableau ci dessous :

AIDES COMMUNAUTAIRES			
Secteur / filière	Mesure concernée	Actes	Plafond d'engagement
Viticulture	Arrachage définitif Restructuration du vignoble Investissements Enrichissement des moûts	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	1 500 K€
Céréales	Intervention	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Fruits et légumes et cultures spécialisée	Fonds opérationnels Aides aux cultures spécialisées	Ensemble des actes relatifs aux contrôles	Sans objet
AIDES NATIONALES			
CPER	Toute mesure prévue dans la convention cadre	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôle et à la liquidation	300 K€
Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Élevage	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Aides multifilières	Dispositifs : Assistance technique Expérimentation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€

Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES			
Céréales	Édition et signature des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs au contrôles et à l'édition des billets d'aval	40 000 K€

- Les actes relatifs à la mise en œuvre des contrôles diligentés par le siège de FranceAgriMer en région, ainsi que l'ensemble des actes
- Les actes relatifs aux contrôles des produits de la pépinière viticole, et des vins sans indication géographique, et du potentiel viticole.
- Les actes relatifs au suivi de la pépinière viticole et aux suites des contrôles des produits de la pépinière viticole.

ARTICLE 2 : En cas d'absence du chef de service, délégation de signature est donnée à M. Yvan COLOMBEL, adjoint au chef du service FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

La présente délégation couvre :

- les domaines, actes et plafonds d'engagement financier mentionnés dans le tableau ci dessous :

AIDES COMMUNAUTAIRES			
Secteur / filière	Mesure concernée	Actes	Plafond d'engagement
Viticulture	Arrachage définitif Restructuration du vignoble Investissements Enrichissement des moûts	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	1 500 K€
Céréales	Intervention	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Fruits et légumes et cultures spécialisée	Fonds opérationnels Aides aux cultures spécialisées	Ensemble des actes relatifs aux contrôles	Sans objet
AIDES NATIONALES			
CPER	Toute mesure prévue dans la convention cadre	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôle et à la liquidation	300 K€

Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Elevage	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Aides multifilières	Dispositifs : Assistance technique Expérimentation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES			
Céréales	Édition et signature des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs au contrôles et à l'édition des billets d'aval	40 000 K€

- Les actes relatifs à la mise en œuvre des contrôles diligentés par le siège de FranceAgriMer en région, ainsi que l'ensemble des actes
- Les actes relatifs aux contrôles des produits de la pépinière viticole, et des vins sans indication géographique, et du potentiel viticole.
- Les actes relatifs au suivi de la pépinière viticole et aux suites des contrôles des produits de la pépinière viticole.

ARTICLE 3 : Cette décision prend effet au lendemain du jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le

27 AVR. 2015

François PROJETTI